

# le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

## Editorial

L'actualité nous conduit à parler davantage de politique que de questions de société dans cette édition où vous retrouverez les pages d'informations pratiques et culturelles traditionnelles.

L'Adfe se réjouit, sans triomphalisme, du résultat des élections législatives anticipées. Lors du premier tour, les Français n'avaient pas exprimé une simple "irritation" mais leur rejet des orientations suivies par le gouvernement de M. Juppé.

Sur la foi de mauvais conseils, le Président de la République a pris un pari déraisonnablement risqué pour tenter de sauver sa majorité au parlement. Il sort personnellement affaibli de cette aventure.

Il aurait été préférable que le gouvernement Juppé perde les élections, dans l'honneur, au terme normal de la législature.

La tâche du gouvernement de Lionel Jospin ne sera pas facile car les marges de manoeuvres sont étroites. On peut compter sur l'honnêteté et la rigueur morale du premier Ministre pour réconcilier les Français avec une certaine idée de la politique. Mais au-delà de la méthode et des attitudes, il lui est interdit de décevoir les aspirations de nos compatriotes notamment en matière d'emploi. Il lui faut restaurer la confiance par une relance maîtrisée de la consommation sans pénaliser les petites et moyennes entreprises créatrices d'emploi ni creuser les déficits publics et com-

promettre le passage à la monnaie unique. Cependant, une partie des contraintes engendrées par la politique exclusivement monétariste menée jusqu'à présent en Europe peut se desserer. Le rapport des forces a changé depuis l'avènement d'un gouvernement de gauche au Royaume-Uni et en France et ce malgré la récente défaite des travaillistes irlandais : les gouvernements exclusivement conservateurs et libéraux ne disposent plus d'une minorité de blocage lors des votes à la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'Union européenne.

Nous avons demandé à Ben Fayot, député au Parlement européen, de nous éclairer sur les perspectives qu'ouvrent ces changements.

Les vacances sont souvent synonymes de voyage. C'est la raison pour laquelle nous vous rappelons la protection que vous pouvez attendre du consulat de France ou, le cas échéant, du consulat d'un autre pays de l'Union européenne en cas de graves difficultés à l'étranger.

Enfin, nous terminerons comme d'habitude ce numéro par une page ludique consacrée à la gastronomie et aux plaisirs culturels.

S. L.

## Billet d'humeur

6 mai 1997. Sur une chaîne de télévision publique française, le journal d'information annonce, comme chaque jour, la liste, la triste liste des plans de restructuration, donc de licenciements.

De l'autre côté de la frontière, une entreprise de textile licencie 90 personnes, 90 femmes qui ont donné de 15 à 20 ans de leur vie pour que fonctionne leur outil de travail et pour qu'une partie des bénéficiaires serve à créer des filiales en Tunisie et au pays. Et que proposent les dirigeants de cette firme ? Une délocalisation de quelques-unes des licenciées vers la Tunisie, par exemple, avec bien sûr comme rémunération les salaires locaux, soit 1.600 F par mois ! Qui dit mieux ?

Vous avez dit respect ?

Nous vivons dans un monde où l'homme est un loup pour l'homme, mais quand même ! Les patrons, les administrateurs, les petits chefs en tous genres qui abusent de leur pouvoir n'ont-ils pas aussi un coeur ? Un peu d'humanité dans les relations professionnelles ne ferait de mal à personne. A écouter autour de moi certains commentaires, je commence à avoir des doutes et mon ancienne âme de syndicaliste, que je croyais endormie définitivement, revient frapper à la porte de ma conscience.

A. P.

1997 année européenne



contre le racisme



## Entretien avec Ben Fayot

**RdC** : 9 premiers ministres socialistes, 12 gouvernements en Europe auxquels participent des socialistes : cela a-t-il un impact sur la politique européenne ?

**Ben Fayot** : Le nouveau gouvernement socialiste français a pu, en une semaine et à la toute dernière minute, compléter le pacte de stabilité par une résolution sur l'emploi. C'est une volonté politique forte qui s'est enfin exprimée de la part d'un grand pays de l'U.E. ! Certes, c'est un texte qu'il faut maintenant concrétiser au sommet pour l'emploi à Luxembourg en octobre. Sans cela, on aura suscité des espoirs qui seront déçus d'autant plus vite.

**RdC** : Pourra-t-on trouver d'ici là une stratégie commune entre socialistes ?

**Ben Fayot** : Il sera extrêmement difficile de trouver un compromis entre le libéralisme économique de Tony Blair et la vision social-démocrate de Lionel Jospin. Mais il reste toute une série de mesures sur lesquelles on pourra s'entendre, par exemple dans le domaine de la formation, de la recherche, des nouvelles formes du travail. Plus cela bouge, mieux cela vaudra pour l'emploi.

**RdC** : Comment arriver à un compromis entre socialistes ?

**Ben Fayot** : Tony Blair, en acceptant de signer le protocole social, accepte l'idée d'une Europe sociale. Mais en même temps il insiste sur la flexibilité, tirant la leçon de l'analyse du chômage. Celui-ci est souvent structurel, dû à des blocages qui font que les entreprises préfèrent rationaliser ou délocaliser plutôt que d'investir dans la main-d'oeuvre. C'est là qu'il faut insister, qu'il faut convaincre qu'une main-d'oeuvre bien formée, au statut social sûr, bien ancrée dans l'entreprise donne une entreprise plus performante. Il faut aider à cela par beaucoup de moyens.

**RdC** : L'Europe est très lointaine. Les citoyens s'y perdent. Peuvent-ils, par

exemple, s'adresser à un parlementaire européen ?

**Ben Fayot** : Chaque citoyen peut s'adresser à un député européen. S'il s'agit d'un différend avec une administration européenne, le député peut à son tour saisir le médiateur qui instruit la plainte.

S'il s'agit d'une affaire politique, le député s'exprime par des questions écrites ou orales, par des résolutions, par des interventions en plénière. En général, les députés sont très ouverts à ces contacts.

**RdC** : Comment faites-vous pour rester en contact avec vos électeurs à Luxembourg alors que vous travaillez à Bruxelles et à Strasbourg ?

**Ben Fayot** : Dans un petit pays comme le Luxembourg, de plus à mi-distance entre ces deux lieux de travail du P.E., le contact reste facile. Il s'établit aussi à travers des groupes de visiteurs, ou encore par des réunions publiques. Tenez, je suis en train d'organiser une douzaine de réunions à travers tout le pays sur l'Euro. C'est important de discuter de politique européenne les yeux dans les yeux avec les citoyens.

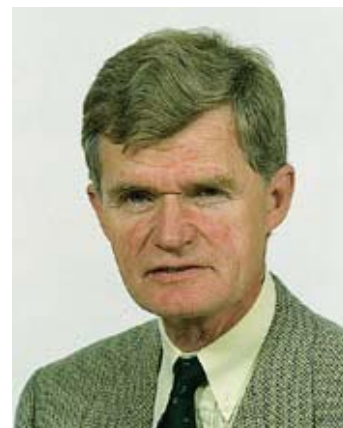
**RdC** : Etes-vous satisfait du nouveau projet de traité issu de la conférence d'Amsterdam ?

**Ben Fayot** : Il faut être réaliste et sobre dans le jugement. Tout n'est pas parfait. Tout le volet sécurité intérieure sur lequel la présidence hollandaise avait misé est décevant du point de vue de la démocratie des décisions. La politique étrangère ne fait pas vraiment de progrès. Mais le chapitre sur l'emploi est capital pour la réorientation de l'Union, de même que les pouvoirs accrus du Parlement européen.

Cependant, il faut être bien conscient que l'élargissement avec les structures décisionnelles telles qu'elles figurent dans le traité d'Amsterdam sera difficile, très difficile !

**RdC** : Quel est votre jugement en tant que Luxembourgeois ?

**Ben Fayot** : Sur le plan institutionnel, les petits pays restent des partenaires égaux. C'est essentiel pour la nature démocratique de l'Union ! Mais par ailleurs, que je vienne d'un grand ou d'un petit pays, les regrets sont les mêmes sur les objectifs que nous n'avons pas atteints.



## Le traité d'Amsterdam

Les résultats de la conférence intergouvernementale sont en retrait par rapport aux ambitions affichées par les négociateurs. Les amendements proposés au traité sur l'Union européenne ouvrent néanmoins des pistes pour la mise en oeuvre d'une politique communautaire plus proche des citoyens et des préoccupations sociales :

- Le nouveau traité renforce les droits individuels des citoyens. Désormais tout individu pourra saisir la Cour de Justice pour des actes des institutions qu'il considère contraires aux droits fondamentaux. Si le Conseil européen constate l'existence d'une violation grave et persistante de ces principes par un Etat membre, ce dernier peut être sanctionné.

- Le protocole social de 1991 (qui n'avait pas été signé par le Royaume-Uni) est maintenant repris dans le traité et un nouveau chapitre sur l'emploi a été introduit. Un comité de l'emploi sera instauré et des mesures d'incitation sont prévues pour le financement de projets pilotes en matière d'emploi.

- Les dispositions de l'accord de Schengen sur la libre circulation sont maintenant introduites dans le traité (avec des dérogations pour le Royaume-Uni et l'Irlande et un régime spécial pour le Danemark). Le nouveau traité ouvre la possibilité de coopérations renforcées entre groupes d'Etats membres.

- Les prérogatives du Parlement européen sont renforcées avec un recours accru à la co-décision (le Parlement et le Conseil décident ensemble). Au sein du Conseil, davantage de décisions seront prises à la majorité qualifiée au lieu de l'unanimité. Par contre,

les négociateurs ne se sont pas entendus sur le changement de pondération des voix des Etats dans la perspective des prochains élargissements.

En matière de politique étrangère et de sécurité, l'abstention d'un Etat ne fera pas obstacle au lancement d'une action commune. Une nouvelle cellule d'analyse et de prévision surveillera les développements de l'actualité internationale. Les missions de maintien ou d'imposition de la paix ainsi que les actions humanitaires dans les zones de crise sont inscrites dans le traité. Elles pourront être mises en oeuvre par l'UEO avec la participation des Quinze ou de certains d'entre eux, selon les cas.

Les "Internautas" peuvent consulter le texte du traité sur le site Internet de la Commission européenne (<http://www.europa.eu.int/en/agenda/igc-home/amst.htm>) ou du Conseil (<http://ue.eu.int/Amsterdam/fr.htm>)

## La protection consulaire

Chaque Français à l'étranger, qu'il y soit résident ou de passage, est en droit d'attendre aide et protection des consulats de France.

L'aide et la protection consulaire ont des champs d'action et des limites. Elles s'exercent dans les situations suivantes :

### Perte ou vol du passeport

En cas de perte ou de vol du passeport ou de la carte nationale d'identité, les autorités consulaires pourront, après vérification, vous délivrer un laissez-passer pour permettre votre seul retour en France ou un passeport sous certaines conditions.

Vous devrez avoir préalablement déclaré la perte ou le vol auprès des autorités locales et obtenu un récépissé de cette déclaration.

Il faut savoir que la délivrance d'un laissez-passer ou d'un passeport sont passibles de droits de chancellerie.

Vous devrez restituer le laissez-passer aux autorités frontalières françaises lors de votre arrivée en France.

### Difficultés financières

En cas de difficultés financières, le

consul pourra vous indiquer le moyen le plus efficace pour que des proches puissent vous faire parvenir rapidement la somme d'argent dont vous avez besoin. Il pourra aussi vous fournir les adresses des oeuvres de charité locales lorsqu'elles existent.

### Arrestation et incarcération

En cas d'arrestation ou d'incarcération, le consul, dès qu'il en aura connaissance, pourra faire savoir aux autorités locales que vous êtes sous la protection consulaire de la France et s'enquérir du motif de votre arrestation. Il pourra, si vous en êtes d'accord, prévenir votre famille et également solliciter les autorisations nécessaires pour pouvoir vous rendre visite. Il s'assurera ainsi de vos conditions de détention et du respect des lois locales.

Pour vous assister judiciairement, le consul vous proposera le choix d'un avocat qui pourra vous défendre, vous devrez rémunérer les services de cet avocat.

### Maladie

En cas de maladie, le consulat pourra vous mettre en relation avec un médecin agréé par ses services et tiendra à votre disposition, dans la mesure du possible, une liste de médecins spécialisés. Dans tous les cas, les honoraires restent à votre charge.

### Accident grave

En cas d'accident grave, le consulat pourra prévenir votre famille et envisager avec elle les mesures à prendre : hospitalisation ou rapatriement (les frais engagés demeurant à votre charge).

### Décès

En cas de décès, le consulat prend contact avec la famille pour l'aviser et la conseiller dans les formalités légales de rapatriement ou d'inhumation de la dépouille mortelle ou de ses cendres.

Les frais, y compris ceux d'autopsie, sont assumés soit par la famille, soit par l'employeur ou, le cas échéant, par l'organisme d'assurance du défunt. Les arrangements matériels sont confiés à un représentant des pompes funèbres locales.

### Difficultés diverses

En cas de difficultés diverses avec les autorités locales ou des particuliers,

le consulat pourra vous conseiller, vous fournir des adresses utiles (administrations locales, avocats, interprètes, etc.) et parfois intervenir en vue d'un règlement amiable.

### En revanche, le consulat ne pourra pas :

- Vous rapatrier aux frais de l'Etat, sauf dans les cas d'une exceptionnelle gravité et sous réserve d'un remboursement ultérieur.
- Régler une amende, votre note d'hôtel, d'hôpital ou toute autre dépense engagée par vous.
- Vous avancer de l'argent sans la mise en préalable d'une garantie.
- Vous délivrer un passeport dans la minute.
- Intervenir dans le cours de la justice pour obtenir votre libération si vous êtes impliqué dans une affaire judiciaire ou accusé d'un délit commis sur le territoire du pays d'accueil.
- Se substituer aux agences de voyage, au système bancaire ou aux compagnies d'assurance.
- Assurer officiellement votre protection consulaire si vous possédez aussi la nationalité du pays étranger.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, vous pouvez solliciter la protection consulaire d'un autre pays de l'Union européenne lorsqu'il n'y a pas de consulat de France dans votre pays d'accueil ou de passage.

## A noter sur votre agenda

Nouvelle adresse de l'Ambassade et du Consulat de France :

8b, Bd Joseph II  
L-1840 Luxembourg

☎ (Ambassade) : 45 72 71-1  
Télécopie : 45 72 71 - 227  
☎ (Consulat) : 45 73 72 -1  
Télécopie : 45 73 72 - 244



# Le Républicain gourmand

## L'IBÈRE SERA RUDE !

Mais non, mais non ! En tout cas pas chez la maison représentant la Péninsule que voici. *Um Howald* (plus Portugais que ça, tu meurs), restaurant ou bistrot - comme vous voulez - de quartier, n'a d'autre ambition que de vous servir une cuisine simple, très bien faite, naturelle (il n'y a plus beaucoup d'endroits comme celui-ci, où, par exemple, les frites viennent directement et sur le champ du tubercule de Parmentier et non pas d'une chaîne de fabrication à technologie avancée (sic) dont le souci du goût est vraiment la dernière des préoccupations). M'enfin, ce n'est pas de l'horreur gastronomique dont je veux vous entretenir, mais des grillades de poissons de M. et Mme Da nascimento. Tout d'abord, elles sont, justement, grillées : ni carbonisées, ni mollassonneuses alanguies, ni (r)échappées d'un récupérateur de pneumatiques. Ensuite, elles vous offrent une bonne variété d'habitants des mers et non pas deux merlans ahuris qui tentent vainement de se fixer de leurs yeux en coin. Enfin, de ce fait, elles sont copieuses, ce qui n'a rien d'attristant. Si vous chipotez, eh bien, on ne vous en tiendra pas rigueur. Car, autre



Pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin renvoyez le coupon ci-dessous à l'Adfe  
BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.

spécialité de la maison, la gentillesse est au rendez-vous de cette entreprise familiale où les enfants, Carla et Miguel, officient en salle. Les clients, habitués, amateurs éclairés ou pros de la restauration apprécient. Si vous êtes un brin snob, vous pouvez vous attendre à voir attablés quelques ambassadeurs en rupture de buffets protocolaires, le Président du Parlement européen Gil Robles, Pee-Wee ou le premier ministre portugais Guterres, de passage au Grand-Duché.

**Les plus :** il faut aussi mentionner les excellents plats que vous pouvez déguster en passant commande deux ou trois jours à l'avance: chevreau (à partir de 5 personnes) et pour un hiver festif, la Dobrada, le Cozido et la Feijoada.

**UM HOWALD,**

2 route de Thionville  
L-1231 Howald ☎ 49 18 69.  
Fermé le lundi.

## IL N'Y A PAS DIX SOLUTIONS !

Pour fêter l'avènement de la nouvelle majorité, ou pour vous consoler de la disparition de l'ancienne, une seule adresse : le **restaurant Bouzonviller**. Je ne vous dirai pas ici tout le bien que l'on pense de cette institution (que son chef me pardonne de le classer dans cette catégorie, lui qui est la créativité même et qui ne s'endort jamais sur ses lauriers ou herbes diverses, sans pour autant vous laisser sur la paille), rapportez-vous à vos guides habituels. Bonne chère.

**RESTAURANT BOUZONVILLER,**  
138, rue Albert Uden,  
L-2652 Luxembourg ☎ 47 22 59.  
Fermé le samedi et le dimanche.

**Pee-Wee**

Le Républicain du Coin, n°3  
publication trimestrielle

éditée par l'Adfe.

Imprimerie Polyprint  
44, rue du Canal  
L-4050 Esch-sur-Alzette

P/S/.324

# L'agenda du coin

## EXPOSITIONS

**Richard Meitner et Mieke Groot,** plasticiens en verre, jusqu'au 31 juillet à la galerie Art du Verre, 4 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. ☎ 47 18 18.

«**Art in Beaufort**», les 26 et 27 juillet. Plus de 200 chefs d'oeuvre anciens et contemporains (tableaux, sculptures) sont exposés à Beaufort dans les lieux et bâtiments publics.

## CARNAVAL DES CULTURES

A Luxembourg-Ville, le 12 juillet, dans le cadre de l'**Année européenne contre le racisme et la xénophobie**. A 14 heures, place de la gare, départ du défilé jusqu'au Knuedler avec musiciens, danseurs, jongleurs, acrobates... Place Guillaume à 19 h 30, début de la «nuit blanche de toutes les couleurs» au cours de laquelle se produiront Terra Brasilis, Manhattan School of Music Jazz Orchestra, Uranda Band, Taraf de Haïdouks.

## LIVRES

4ème **festival de la Bande dessinée** à Contern les 19 et 20 juillet 1997.

## THÉÂTRE-MUSIQUE-CINÉMA

45ème **festival européen de théâtre en plein air et de musique à Wiltz**, jusqu'au 27 juillet. ☎ 95 74 41.

**Jazzrallye** à Luxembourg-ville, le 19 juillet à partir de 17 heures, place d'Armes puis dans les faubourgs du Grund et de Clausen.

**Cinéma en plein air** dans le patio du Théâtre des Capucins à Luxembourg-Ville, du 18 juillet au 16 août, tous les vendredis et samedis à 22 h, entrée gratuite.

## CYBER CAFÉ

**Cyber Action for Europe** au Casino Container, plateau du Saint-Esprit, Luxembourg-ville, tous les jours de 12 h à minuit, jusqu'au 1er octobre : possibilité de surfer sur Internet, expérience de sensibilisation à la société de l'information.

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates de représentation auprès des organisateurs.

